

Nach Anhörung eines Antrags des politischen Departements von heute wird in der Angelegenheit Silvestrelli einstimmig beschlossen, es sei durch Herrn Minister Carlin, der wieder nach Rom zurückkehren habe, dem Minister des Auswärtigen, Herrn Prinetti, folgende Note zu überreichen:

„Monsieur le Ministre,

„Le 31 mars dernier, j'ai eu l'honneur de communiquer verbalement à Votre Excellence une dépêche du Conseil fédéral suisse, du 27 du même mois, par laquelle j'étais chargé de vous demander de vouloir bien remplacer, dans l'intérêt des bonnes relations existant entre les deux pays, le Ministre d'Italie à Berne, Monsieur le Commandeur G. Silvestrelli. Les circonstances qui ont motivé cette démarche se trouvent exposées dans la dépêche précitée, dont une copie, accompagnée de ses cinq annexes, est jointe à la présente.

„Votre Excellence m'ayant déclaré ne pas pouvoir déférer au désir exprimé par mon Gouverne-



39. Sitzung vom 4. April 1902. —

ment, j'ai, sur l'ordre de celui-ci, l'honneur de vous  
informer que le Conseil fédéral se voit, à son grand  
regret, dans la nécessité de mettre fin à ses relations  
officielles avec Monsieur Silvestrelli.

„Veuillez agréer, etc.....“

Protokollauszug aus politische Departement, sur  
Volziehung.